

les pauvres ne peuvent ni vous approcher ni vous parler chaque fois qu'ils en ont besoin. Vous m'avez donné plusieurs papes (ou pères.) Je supplie donc humblement et dévotement la charité de Votre Sainteté de daigner m'en donner un, auquel, dans la nécessité, je puisse parler et qui, à votre place, entende et règle mes affaires et celles de mon Ordre."

" Le Pape eut cette demande pour agréable et répondit :

— " Mon fils, lequel veux-tu que je te donne ?

— " Le Seigneur d'Ostie.

— " Je te l'accorde.

" Le Saint Cardinal, ayant reçu le troupeau qui lui était confié, en fut, jusqu'à sa bienheureuse mort, le nourricier attentif, le pasteur, je dirai le membre. S. François lui ayant raconté les causes des troubles, il révoqua aussitôt les lettres du Fr. Philippe, et le Fr. Jean de Capella fut, avec les siens, ignominieusement rejeté de la Curie romaine. Ainsi, par la faveur divine, les troubles s'apaisèrent bientôt, et S. François réforma l'Ordre selon ses statuts.

" Sur l'ordre d'Honorius, l'excellent protecteur étendit la main pour défendre les frères, écrivit à beaucoup de prélats, qui avaient persécuté les frères, afin qu'à l'avenir ils ne leur fissent plus d'opposition, mais plutôt leur donnassent, comme à de bons et saints religieux, approuvés par l'autorité apostolique, conseil et assistance pour prêcher et habiter dans leurs provinces. Pareillement, beaucoup d'autres cardinaux écrivirent dans le même sens." (Jordan. *chron.*, n. 14 et 15 ; 3 Comp., ch. 16 ; 2 Cél., 1 p. c. 17.)

Nous avons vu plus haut, que S. François en venant trouver à Rome le Cardinal Hugolin avait apporté avec lui une nouvelle Règle. Les Trois Compagnons, qui nous l'apprennent, ajoutent : " Le Cardinal Hugolin la fit confirmer solennellement par une bulle d'Honorius. (3 Comp., c. 16.)

Ce passage n'est pas sans offrir quelque difficulté chronologique qui a divisé les historiens de S. François. Les uns ont cru que la bulle, dont il est ici question n'est autre que celle donnée en 1223 par le même Pontife et commençant par les mots "Solet annuere." Mais ce sentiment ne semble pas admissible. Les Trois Compagnons joignant cet acte de la vie du Saint aux tribulations de ses religieux dans la mission de 1219 et parlant plus loin du Chapitre de 1221. Aussi d'autres auteurs pensent-ils que la bulle dont il est ici parlé n'est autre que l'une des deux lettres